



Association syndicale autorisée
du **parc de Maisons-Laffitte**

ASP

**ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES DE
L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE
DU MARDI 22 MARS 2022**

Nombre de rôle émis : 3 289
Totalisant : 268 628 voix
QUORUM : 134 315 voix

Total des voix
(Y compris pouvoirs reçus hors délais) :

149 297 voix
représentant 704 rôles

Total pouvoirs reçus hors délais
(Article 9.3¹)

4 172 voix
représentant 44 rôles

A déduire en application de l'Article 10²

87 443 voix
(France Galop au-delà des 10 000 voix)

TOTAL VOIX POUR VOTE : 57 682

Vote pour l'approbation des rapports moral et financier

Voix exprimées **57 058**

98.92 %

| | | |
|----------|---------------|----------------|
| ➤ Pour | 56 222 | 98.53 % |
| ➤ Contre | 20 | 0.04 % |
| ➤ Nulles | 9 | 0.02 % |
| ➤ Blanc | 807 | 1.41 % |

Les scrutateurs

Mireille CHIOZZI

Rodolphe GANZEL

François POHU

¹ Art. 10 : En aucun cas, un membre de l'Assemblée, ne peut, soit par lui-même, soit comme mandataire, soit à ces deux titres, cumulativement exprimer plus de dix mille (10.000) voix.

² Art. 9.3 : Les mandats de représentation doivent parvenir au siège au moins cinq jours ouvrables avant la réunion pour permettre l'établissement des bulletins de vote.